

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-073

L'an deux mille vingt six
Le vingt-quatre août
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 19 août 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Carole ARVIS COMBIER, Mme Laëtitia BRUNET, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Guillaume LE CAR, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Odile VIX, M. Alexis VIDONNE, Mme Karen TAPPAZ, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : M. Thierry DEBORNES (Pouvoir à Mme Isabelle CHARRÉ), M. Jérôme LAMBERSEND (Pouvoir à Mme Carole ARVIS COMBIER), Mme Anabelle GOISQUE (Pouvoir à Mme Sandrine VASSEUR), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (Pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), M. Francis MARCHAL (Pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet de la délibération : Approbation du Procès-Verbal du conseils municipaux du 24 juin 2026.

Mme Hélène PLOUVIER expose,

Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022, relative au déroulement du conseil municipal, il lui est demandé d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 24 juin 2026 qui a été adressés à l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante, par mail le 21 août 2026.

Délibération votée à 18 pour, 3 abstentions (Mmes Odile VIX et Karen TAPPAZ, M. Alexis VIDONNE) et 2 contre (MM. Francis MARCHAL et Jean-Luc ARCADE).

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

La secrétaire de séance,
Mme Hélène PLOUVIER.



A handwritten signature in blue ink, belonging to the secretary of the session, Mme Hélène PLOUVIER.